



**DECISION**

**Autorisant la SARL ROYAN HORSE CLUB  
à déposer une demande de permis de construire concernant  
trois bâtiments à édifier sur le site du Centre  
Equestre de ROYAN lieu-dit MAINE GAUDIN  
à ST PALAIS SUR MER**

**HT/ET  
DSG N°21.598**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Considérant qu'à l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, la Sarl ROYAN HORSE CLUB a fait connaître son souhait de pouvoir déposer un dossier de candidature, en vue d'accueillir des équipes olympiques,

Considérant que ce projet nécessite la rénovation complète de l'écurie dite du haut, ainsi que du hangar de stockage de paille et du logement y attenant (55 m de long par 15 m de large),

Considérant la nécessité de couvrir une tribune (30m de long par 15 m de large) par un bâtiment, lequel peut, en outre, accueillir des panneaux photovoltaïques,

Considérant l'intérêt de couvrir une carrière de dressage (70 m de long par 30 m de large) par un bâtiment, lequel peut, en outre, accueillir des panneaux photovoltaïques,

Considérant que la Sarl ROYAN HORSE CLUB s'est proposée d'être maître d'ouvrage de l'opération sur ses propres deniers,

**DECIDE**

Autorisation est donnée à la SARL ROYAN HORSE CLUB de procéder au dépôt d'une demande de permis de construire portant sur :

- l'édification d'un hangar destiné au stockage, à du logement et à des écuries,
- une tribune couverte avec une centrale solaire
- la couverture d'une carrière de dressage

Copie du dossier de permis de construire sera remise à la Ville

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 novembre 2021  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Le Maire,  
Patrick MARENGO



Fait à Royan le 24 novembre 2021  
Le Maire,

Patrick MARENGO



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire